



Desaveu de paternite portant sur un petit garçon

Par Visiteur

Bonjour

voila mon histoire est simple j'ai eu un garçon qui est né le 18 novembre 1993 le geniteur ma laissé tombé pendant ma grossesse j'ai toujours élevé mon enfant avec mon nouveau concubin le geniteur ne s'en ai jamais occupé et ne l'as jamais vu et je n'ai jamais eu de l'argent de sa part mais par contre il a ete le déclaré en juin 1996 trois apres sa naissance et la je voudrais que mon concubin puisse l'adopté mais pour cela que dois je faire pour que le GENITEUR fasse un desaveu de paternite en sachant que je ne sais pas ou il habite merci

Par Visiteur

Bonjour Madame,

que dois je faire pour que le GENITEUR fasse un desaveu de paternite en sachant que je ne sais pas ou il habite

Le désaveu de paternité n'existe pas.

Le père ne peut pas renoncer à être le père d'un enfant.

Par ailleurs vous ne pouvez retirer l'autorité parentale au père car son attitude bien que critiquable n'a pas mis en danger l'enfant.

De ce fait si vous souhaitez que votre concubin adopte votre enfant vous devez obtenir l'accord du père.

Cordialement